

I. AVANT PROPOS

Établi en fin d'exercice par le président de la Nouvelle-Calédonie, le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires, réelles ou d'ordre, qu'il a exécuté. Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes titrées et les dépenses mandatées au cours d'une année.

Dernier acte budgétaire de l'exercice 2020, le compte administratif 2020 permet de constater l'exécution du budget tel qu'il a été voté et de mesurer l'adéquation des résultats obtenus aux objectifs fixés.

LES FAITS MARQUANTS

L'année 2020 restera à jamais marquée par l'apparition de la COVID-19 qui continue de modifier profondément les équilibres humains, financiers et sociétaux tant au niveau mondial que territorial. Le déficit structurel de notre système de santé mais également la situation particulièrement critique de nos comptes publics se sont encore aggravés durant cette année qui, aura vu toutes les volontés et les actions de ce gouvernement se mobiliser pour lutter contre cette crise sanitaire exceptionnelle et mettre en place un plan de sauvegarde de l'économie calédonienne.

I) Une année 2020 marquée par la crise sanitaire à la COVID

La Nouvelle-Calédonie a connu et continue de connaître les conséquences d'une crise sociale, sanitaire, économique et financière extraordinaire, d'une violence inouïe et dont les effets se sont ajoutés à la situation déjà précaire de nos comptes publics et de nos comptes sociaux, résultat d'années de gestion généreuse et hasardeuse.

Cette crise inédite et d'une ampleur sans précédent est d'autant plus inique qu'elle a touché l'économie calédonienne à un moment où celle-ci enregistrait pourtant, fin 2019, une légère amélioration de la croissance malgré des fragilités et des incertitudes.

Ainsi, la pandémie mondiale, de par son ampleur et sa brutalité soudaine, aura malheureusement, si ce n'est stoppé ce nouvel élan, considérablement ralenti ses effets bénéfiques et attendus dès l'année 2020 par tous les calédoniens.

Cette pandémie aura également retardé l'adoption des principales réformes nécessaires à la Nouvelle-Calédonie et prévues en 2020 afin de retrouver une courbe vertueuse de nos comptes publics mais également afin d'équilibrer les comptes sociaux du RUAMM. Néanmoins, ces réformes sont toujours d'actualité et restent absolument nécessaires pour assurer la survie de notre modèle de santé et la poursuite des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie.

Pour autant, cette situation exceptionnelle aura su mobiliser toutes les énergies, et en particulier celle du gouvernement, qui a mis en place tout au long de l'année 2020, à travers un plan de sauvegarde de

l'économie calédonienne, différentes mesures tant juridiques, sociales, économiques que fiscales afin de permettre d'assurer la protection de la santé de nos habitants, la préservation des emplois et le maintien de l'activité des entreprises et des collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie.

Cette crise aura coûté extrêmement cher à la collectivité puisque ce n'est pas moins de 25,5 MDF que la Nouvelle-Calédonie aura réinjecté en 2020 dans le tissu économique local, notre système de santé et au profit des différentes collectivités territoriales pour assurer le financement des dépenses exceptionnelles directement liées à la gestion de la crise.

II) Un plan de sauvegarde de la Nouvelle-Calédonie indispensable dans un contexte macro-économique terriblement impacté par une crise sanitaire mondiale sans précédent et en constante évolution ...

La soudaineté et la violence de la crise à la Covid ont rapidement amené le gouvernement à prendre un plan de sauvegarde de l'économie calédonienne destiné à préserver les calédoniens, nos collectivités publiques et le tissu économique local.

Ces mesures se sont principalement traduites par la création d'un nouveau chômage partiel « COVID-19 » plus intéressant financièrement pour les salariés, par le report sans pénalités du paiement des cotisations sociales et fiscales des entreprises, par la mise en place d'un dispositif sanitaire et de contrôle exceptionnel à nos frontières illustré par la quatorzaine, et enfin par le maintien, au niveau initialement prévu, des dotations aux différentes collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie malgré une crise de trésorerie prégnante.

La mise en œuvre de ce plan a été possible grâce aux nombreuses négociations, échanges et discussions entre le gouvernement et l'Etat métropolitain qui ont débouché sur l'extension, à la Nouvelle-Calédonie, d'une partie du dispositif de solidarité nationale (prêt garanti par l'Etat pour 22 milliards de francs) mais surtout par le soutien et la garantie par l'Etat à 100 % d'un prêt exceptionnel de trésorerie de plus de 28 milliards de francs CFP contracté auprès de l'AFD et qui a permis le financement du plan de sauvegarde de l'économie calédonienne.

En sus de ces mesures, d'autres partenaires sont efficacement intervenus pour limiter et maîtriser les effets de la crise sanitaire. Ainsi, l'IEOM a développé un programme de refinancement des banques d'un montant de 50 MDF pour la zone pacifique. L'OPT, établissement public de la Nouvelle-Calédonie, est intervenu à la demande du gouvernement, pour lever les suspensions et pénalités pour retard de paiement sur les factures de téléphone fixe et mobile. Les banques locales ont rapidement permis le report d'échéances de prêts de 6 mois évitant ainsi, dans le court terme, une crise économique profonde. Enfin, les collectivités locales, ont également participé au plan de sauvetage de l'économie calédonienne par l'intermédiaire des dispositifs d'aide aux entreprises touchées gravement par la crise sanitaire.

Ce plan de sauvegarde de l'économie calédonienne initié par le gouvernement et centré sur les ménages et les entreprises, a permis à l'économie calédonienne de ne pas être mise à terre. Les mesures stratégiques d'aides d'urgence, bien ciblées, limitées dans le temps mais prorogées sur toute l'année 2020 pour les secteurs en difficulté au plus près des besoins des entreprises (prêts garantis, report charges sociales et fiscales, chômage partiel, aides financières...), ont participé à limiter les impacts désastreux de la crise. Les mesures de protection sanitaire de fermeture des frontières prises par le gouvernement restent aujourd'hui un élément clé de la relance et de la sécurité sanitaire et auront permis d'éviter une prolifération du virus en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, les calédoniens, contraints de rester sur le territoire, ont activement participé à ce plan de sauvegarde à travers une consommation accrue et très en hausse au dernier trimestre 2020. Recentrée

sur le marché intérieur, la consommation des calédoniens s'est révélée moins faible que les prévisions arrêtées lors de l'adoption du BS 2020 et le rendement de la TGC présente un atterrissage plus proche des estimations du BP 2020 que de celles attendues en cours d'année (- 1, 3 milliard de F par rapport aux prévisions du BP).

De même, les rendements des principaux impôts directs (IRPP + 17 millions de F CFP, IS + 300 millions de F CFP, IS 35 + 400 millions de F CFP) se sont maintenus en 2020, par rapport aux dernières estimations du BS, ce qui laisse présager que toutes les mesures d'accompagnement prises par les pouvoirs publics, notamment en matière de maintien de la trésorerie et des liquidités de la place, ont porté leurs fruits et ont permis aux particuliers, mais également aux entreprises locales, d'honorer le paiement de leur échéances fiscales sur toute l'année.

Enfin, le résultat des dernières recettes douanières, très soutenues au dernier trimestre 2020, ont permis de rattraper le retard cumulé des mois précédents. L'analyse des données montre une activité à l'importation très importante sur les mois de septembre, octobre et décembre 2020 ainsi qu'une hausse des sorties d'entrepôt sur la même période (notamment des carburants et produits de fortes valeurs et fortement imposés – informatique, téléphonie, automobile) et provenant de pays fortement taxés. Ainsi, le dernier trimestre 2020 aura permis, malgré les blocages de fin d'année du port autonome, de « sauver » le rendement attendu lors des prévisions du budget primitif (+ 1,3 milliard de francs CFP). Néanmoins, les recettes douanières restent en deçà du rendement constaté en fin d'année 2019.

La réussite du plan de sauvegarde du gouvernement, dont la mission première était d'amortir et de maîtriser les conséquences financières de la crise sanitaire, ne doit cependant pas faire oublier que la situation budgétaire et financière de la Nouvelle-Calédonie reste extrêmement fragile. Les incertitudes quant aux évolutions du virus, l'avenir institutionnel et les difficultés à engager et surtout à adopter les réformes structurelles, sont autant d'éléments pouvant considérablement perturber le sauvetage de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, ce n'est que grâce à ces mesures de sauvegarde et d'accompagnement des entreprises alliées à la formidable capacité de résilience des calédoniens et à une grande concentration des énergies pour promouvoir la « consommation locale » que la Nouvelle-Calédonie a pu éviter, sur l'année 2020, un choc économique brutal. Pour autant, la réunion de toutes les forces vives de la Nouvelle-Calédonie reste plus que jamais nécessaire pour redresser les comptes publics et les comptes sociaux et participer au sauvetage de la Nouvelle-Calédonie.

III) Un Résultat de clôture 2020 en amélioration par rapport à 2019

Malgré l'apparition de la COVID en cours d'année 2020 et qui aura considérablement chamboulé la situation budgétaire de la collectivité, la bonne gestion de la crise par ce gouvernement et la capacité de résilience de la Nouvelle-Calédonie auront permis de conclure l'exercice 2020 sur une note positive.

Ainsi, le résultat de l'exercice 2020 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie enregistre une amélioration significative passant de 2,1 MDF en 2019 à 3,5 MDF en 2020. En effet, la réalisation de la dépense publique a été inférieure au recouvrement des recettes sur l'année 2020 en hausse par rapport à 2019 (+23,6 MDF de recettes réelles) essentiellement dû à l'emprunt COVID. En effet, le recouvrement des recettes fiscales de l'année 2020 est en baisse par rapport à 2019 d'environ 532 millions soit 2 %.

Ainsi, l'exercice 2020 enregistre plus de recettes (104,9 MDF) que de dépenses (101,4 MDF) et illustre ainsi l'effort d'optimisation des dépenses propres entrepris par les directions et services de la Nouvelle-Calédonie pour leur fonctionnement. Cependant, ce bon résultat est à relativiser car la situation

financière de la Nouvelle-Calédonie reste malgré tout fragile et les finances publiques présentent des facteurs de vulnérabilité.

Dépenses totales 2020 (101 438 MF)	Recettes totales 2020 (104 953 MF)
Résultat 2020 (3 515 MF)	

Concernant le résultat cumulé de la Nouvelle-Calédonie qui se définit comme le résultat de l'exercice 2020 auquel on ajoute le dernier résultat connu de la Nouvelle-Calédonie (au 31 décembre 2019 celui-ci s'élevait à la somme de 352 MF) et qui constitue le fonds de roulement (FDR) de la collectivité, c'est-à-dire « ses réserves » après prélèvement de 2 085 MDF (nécessaire pour couvrir le besoin de financement de l'investissement dont le niveau était trop important par rapport au montant des recettes propres et de l'emprunt) et auquel on reprend le fond de roulement du Centre de Documentation Pédagogique (CDP) de 30 MF, s'élève à 1,8 MDF en 2020.

Ce fonds de réserve permet ainsi de couvrir 10 jours de dépenses (soit une hausse de 7 jours par rapport au CA 2019) ce qui est encourageant mais reste encore loin des normes prudentielles.

Conformément aux principes budgétaires, ce résultat cumulé doit en priorité financer les restes à réaliser (RAR) des dépenses qui s'élèvent en 2020 à 976 MF dont 671 MF en Fonctionnement et 304 MF en Investissement. Ainsi après financement des RAR **le résultat réel disponible de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 852 MF** qui ont été récupérés par anticipation dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021 par le Haut-commissaire de la République.

Résultat 2020 (3 515 MF)
+
Résultat cumulé au 31/12/19 (353 MF)
=
Résultat cumulé 2020 (3 867MF)
-
Prélèvement sur le résultat cumulé en 2020 (- 2 085MF)
+
Intégration FDR du CDP 30 MF
=
Résultat cumulé 2020 (1 813 MF)
-
RESTES A REALISER A FINANCER (960MF)

TOUTEFOIS, ces résultats sont à tempérer en raison du caractère exceptionnel de l'année 2020 et de la contractualisation du prêt, non moins exceptionnel, de 28,6 MDF destiné au financement des mesures de lutte contre la crise sanitaire mondiale, la sauvegarde de l'économie calédonienne et enfin le maintien des dotations aux collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie et qui a considérablement augmenté le niveau de recette réelles tant en section d'Investissement qu'en section de Fonctionnement (au total + 21,2 MDF)

IV) DES RATIOS FINANCIERS EN LEGERE AMELIORATION MAIS UN TAUX D'ENDETTEMENT QUI PROGRESSE

La tendance des ratios financiers de la collectivité, en cette fin d'année 2020, est plutôt encourageante et révélatrice des efforts faits par ce gouvernement pour redresser les comptes publics de la Nouvelle-Calédonie dans un contexte économique et sanitaire plus que tendu.

Dès l'annonce de la fermeture des frontières et du confinement, la collectivité a instauré des dispositifs d'urgence sanitaire nécessaires pour lutter contre la propagation du virus. En priorisant ces opérations, la collectivité a accéléré la rationalisation de ses dépenses en 2020.

Il en résulte ainsi un ralentissement des recrutements qui réduit **les dépenses de personnel de 1%**, une diminution des **participations et subventions hors COVID de 12%** ainsi que **des charges courantes hors COVID de 17%**. Sachant que les dispositifs COVID ont été entièrement financés par le prêt exceptionnel COVID, ce travail de priorisation des dépenses a permis d'améliorer, en 2020, nos ratios financiers par rapport à l'année 2019.

Ainsi, les **dépenses de personnels par rapport aux recettes réelles de fonctionnement ont été maîtrisées (38 % de ses recettes contre 41 % en 2019)**.

De même, **le taux d'épargne**, qui est un ratio clé dans l'analyse financière, permet de mesurer la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement et rembourser ses emprunts. Il correspond à la part des ressources qui reste disponible une fois les dépenses de fonctionnement financées (dépenses de personnel, interventions, intérêts d'emprunts, charges courantes, etc.).

Ces dernières années, conséquence de la baisse des recettes fiscales, l'épargne brute de la collectivité était en diminution constante (-16% entre 2016 et 2018). En 2020 il s'élève à 18%, contre 6% en 2019.

ATTENTION, cette épargne 2020 doit cependant être analysée avec prudence. En effet, en priorisant les dépenses liées à la gestion de la crise à la COVID, les directions ont été contraintes de geler, sur la totalité de l'année, d'autres dépenses prévues initialement au budget, ce qui permet d'obtenir un ratio (dépenses/recettes) satisfaisant mais qui reste propre à l'année 2020.

De plus, il convient également de noter que le résultat ainsi obtenu a été complètement reporté et absorbé, par anticipation, par le budget 2021 dont la construction par l'Etat, est d'une rigueur sans précédent.

Enfin, **le fonds de roulement** (FDR) de la Nouvelle-Calédonie, qui constitue les réserves de la collectivité, s'établit à 10 jours de dépenses, en hausse par rapport à 2019. Il correspond à la trésorerie future une fois que les restes à payer auront été décaissés et les restes à recouvrer encaissés par le comptable public. Si la Nouvelle-Calédonie est revenue à un nombre de jours de FRD à deux chiffres, il convient cependant de constater que ce ratio est passé de 43 jours en 2016 à 3 jours en 2019 et 10 jours en 2020.

Cette tendance structurelle s'explique par la diminution des recettes de la Nouvelle-Calédonie observée ces dernières années mais également par la ponction des réserves opérée en 2019 mais nécessaire au financement des dépenses publiques de quelque nature qu'elles soient.

Cette situation induit les **fortes tensions de trésorerie** très prégnantes et la nécessité pour la Nouvelle-Calédonie de reconduire, en 2020, une ligne de trésorerie de 5 MDF CFP afin de ne pas mettre en péril les finances des provinces et des communes en particulier.

En revanche, l'endettement a progressé pour faire face à une situation exceptionnelle

Le taux d'endettement de la collectivité correspond au stock de dette propre rapporté aux recettes de fonctionnement. Depuis 2018, le niveau d'endettement de la collectivité dépasse le seuil de 90% recommandé suite à un renforcement de la politique d'investissement du territoire (rénovation des lycées et collèges, Médipôle...). Alertée par ses bailleurs de fonds et la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) sur cette situation, la Nouvelle-Calédonie a, depuis, fortement réduit son recours à l'emprunt qui est passé de 6 milliards en 2017 à 2,7 milliards en 2018 et 3,6 milliards en 2019.

Au budget 2020, un emprunt de 2,3 milliards a été prévu pour financer le programme d'investissement du territoire. Néanmoins, suite à l'arrivée de la COVID, un emprunt exceptionnel de 28,6 milliards, destiné à financer la gestion de la pandémie et les mesures d'aides aux collectivités territoriales et au monde économique local, a également été contractualisé avec l'AFD et ce, afin de disposer des fonds nécessaires pour le financement de toutes les mesures exceptionnelles, mais indispensables à la Nouvelle-Calédonie, tout au long de l'année 2020. Ce nouvel emprunt a nécessairement augmenté l'endettement de la collectivité pour atteindre un taux de 146 % au regard de ses recettes de fonctionnement.

Il faut cependant noter que ce financement est garanti à 100% par l'Etat. Hors emprunt COVID, le taux d'endettement s'élèverait néanmoins à 86,6 %, juste en deçà de la norme prudentielle de 90 %, soit 6 points de moins qu'en 2019.

Paradoxalement pour l'année 2020, la capacité de désendettement est satisfaisante : il faut 5,1 années pour rembourser la dette, contre 15,7 en 2019. Ce ratio étant basé sur l'épargne brute, sa lecture appelle également à la prudence.

En Conclusion, les ratios financiers de la Nouvelle-Calédonie fin 2020 se présentent comme suit :

<u>Ratios financiers</u>	<u>CA 2019</u>	<u>CA 2020</u>		<u>Références</u>
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	6%	18%	👍	> 15%
Dépenses de personnel/RRF	41%	38%	👎	< 36%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	92,5%	146,4%	👎	< 90%
Capacité de désendettement (dette/ EB) en années	15,7	5,1	👍	7 années
FR au 31/12 en jours de dépenses totales	3	10	👎	30 à 60 jrs
Ratio d'endettement consolidé	137%	185%	👎	150%

I. ANALYSE DU BUDGET PROPRE

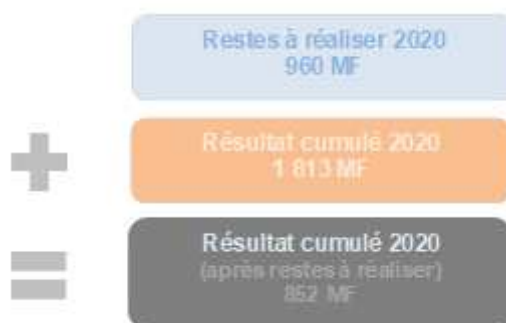
A. Le résultat de l'exercice 2020

L'exercice 2020 se termine sur un résultat positif de 3 515 millions avec un résultat cumulé de 1 813 MF.

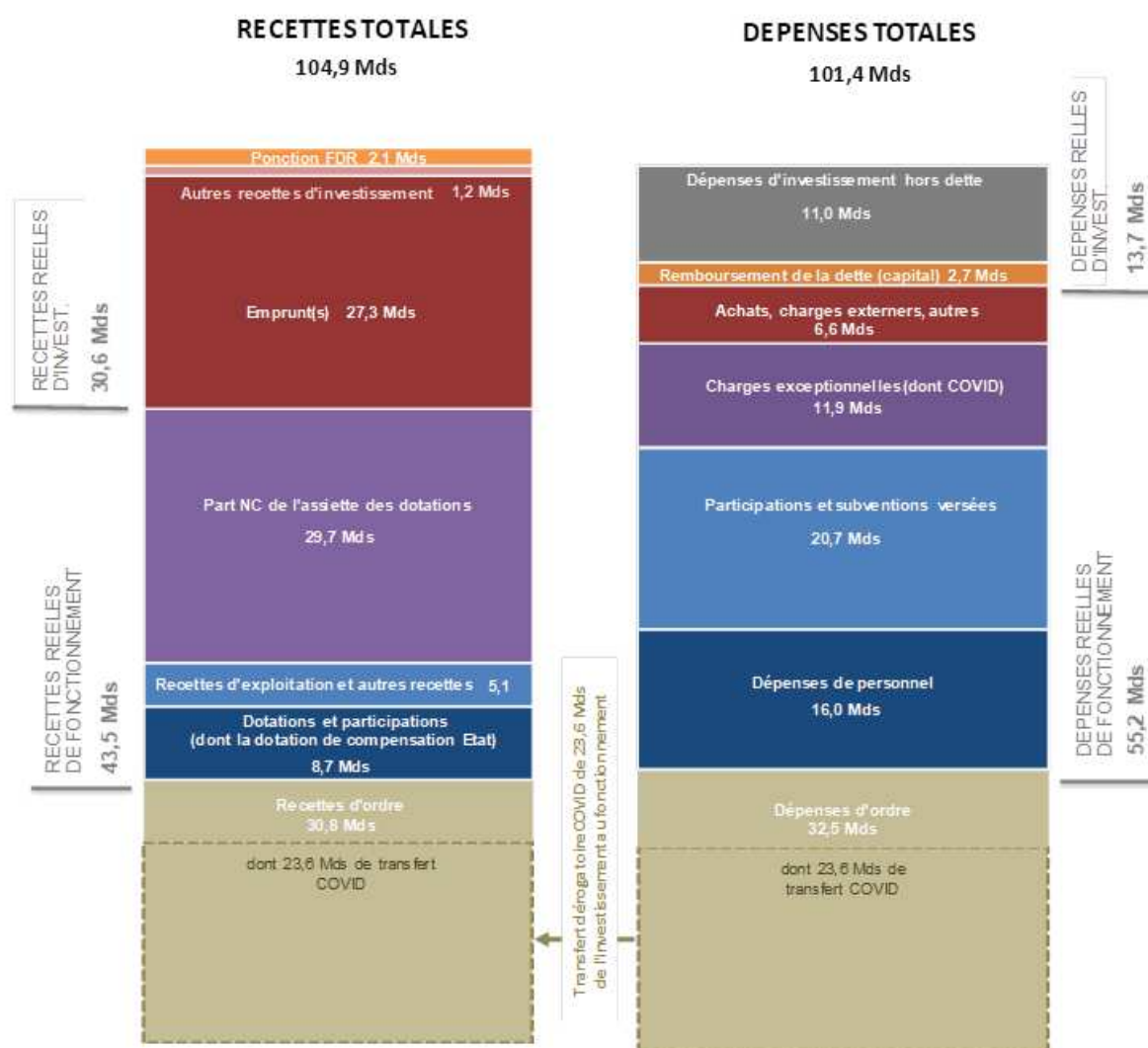


Le résultat cumulé 2020, qui correspond au fonds de roulement de la collectivité, s'élève à 1 813 millions. Il faut rappeler que le maintien d'un fonds de roulement satisfaisant est vital pour une collectivité, tant pour éviter les tensions de trésorerie, que pour appuyer ses demandes de financement bancaires. En 2020, il **permet de couvrir 10 jours de dépenses** (soit une hausse de 7 jours par rapport au CA 2019), **il reste néanmoins en deçà de la norme recommandée par les caisses prêteuses qui s'établit entre 30 et 60 jours**. Il est à souligner par ailleurs, qu'en 3 ans, le fonds de roulement a baissé de 22 jours (soit -2,5 milliards).

Les restes à réaliser en dépenses de 2020 s'élèvent à 960 millions dont 666 millions en fonctionnement et 304 millions en investissement. Le résultat cumulé 2020 (1,8 milliard) est suffisant pour financer les restes à réaliser. Ainsi, **le résultat après financement des restes à réaliser s'élève à 852 millions, il correspond au réel excédent disponible pour l'affectation des résultats en 2021.**



Présentation des grandes masses

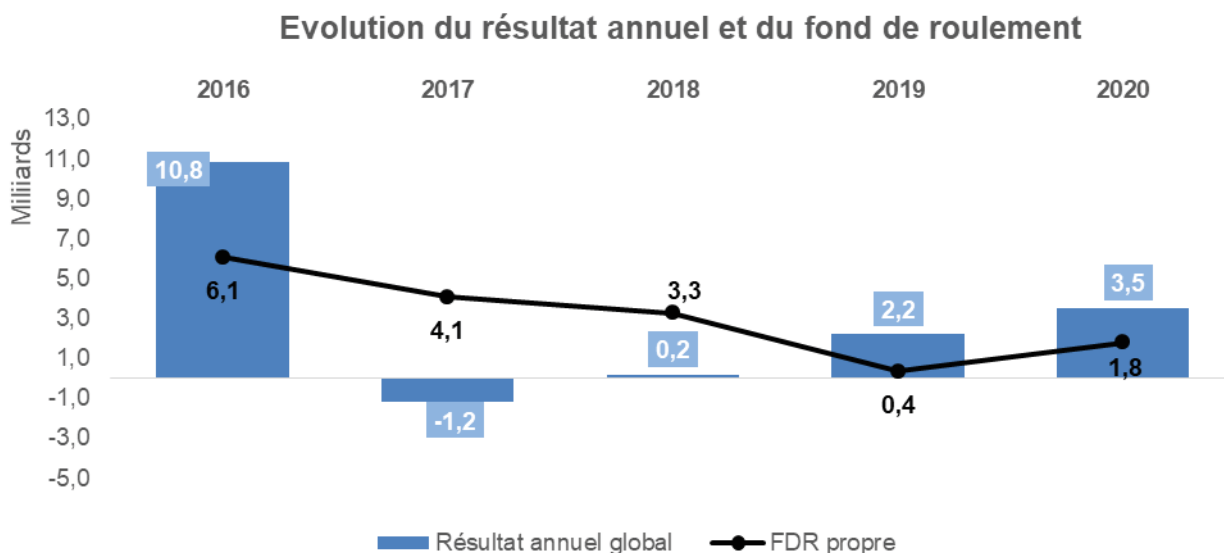


Le résultat de la collectivité s'établit à 3 515 MF en 2020, en nette progression par rapport au résultat 2019 qui était de 2 193 MF, soit une hausse de 1 322 MF.

Cette augmentation est essentiellement due à :

- ✓ Une hausse exceptionnelle des recettes réelles d'investissement de 21,2 milliards suite à la contractualisation d'un prêt de 28,6 milliards (dont 24,9 milliards décaissés en 2020) destiné au financement des mesures de lutte contre la crise sanitaire mondiale. Cet emprunt qui constitue normalement une recette d'investissement, a été transféré en grande partie en fonctionnement grâce à une écriture d'ordre dérogatoire ;
- ✓ Une hausse globale des recettes réelles de fonctionnement de 2,986 milliards, suite à l'augmentation de 380 millions des dotations et participations (8,7 milliards en 2020 contre 8,3 milliards en 2019) qui s'explique essentiellement par l'octroi par l'Etat d'une subvention COVID de 400 millions destinée à financer la quatorzaine du personnel Etat. On observe également une hausse de 8%, soit 2,1 milliards, de la part de la Nouvelle-Calédonie de l'assiette de dotation (29,7 milliards en 2020 contre 27,6 milliards en 2019). Cette augmentation est due à un réajustement 2019 positif de 1,495 milliards à imputer sur le versement 2020, alors qu'en 2019 la Nouvelle-Calédonie avait un trop perçu 2018 de 682 millions qui avait dû être déduit de sa dotation ;

- ✓ Une baisse des dépenses de personnel de 132 millions par rapport à 2019 (-0.8%), ainsi qu'une baisse des achats et charges externes de 1,097 milliard sur l'exercice soit -14% par rapport à 2019.



Les recettes totales de la collectivité s'élèvent à 104,9 milliards dont la plus grande partie est issue de la dotation de répartition (29,7 milliards dont 1,5 milliards correspond au réajustement de l'année 2019) et du prêt exceptionnel destiné au financement du programme de lutte contre la crise sanitaire mondiale (24,9 milliards). Les autres recettes sont principalement composées :

- ✓ des dotations versées à la Nouvelle-Calédonie pour 8,7 milliards, dont la dotation de compensation versée par l'Etat pour 6,4 milliards et la subvention du Fonds Européen de Développement (FED) pour 1,1 milliard (mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi) ;
- ✓ d'une ponction sur le fonds de roulement de la collectivité de 2,1 milliards ;
- ✓ des recettes d'emprunt pour 2,3 milliards ;
- ✓ des recettes exceptionnelles pour 1,26 milliard, dont un versement de l'OPT de 850 millions ;
- ✓ des autres recettes de fonctionnement pour 3,8 milliards : cette catégorie regroupe plusieurs types de recettes dont les produits d'exploitation générés par la collectivité pour 2,7 milliards (frais de gestion, mise à disposition de personnel, redevances afférentes aux véhicules automobiles, etc.), les impôts et taxes (amendes forfaitaires, participations des employeurs à la formation, etc.), les dividendes reçus de la BCI et d'ENERCAL (483 millions), les loyers, etc... ;
- ✓ des autres recettes d'investissement pour 1,2 milliards. Il s'agit principalement de subventions pour 923 millions provenant pour une grande part de l'Etat (contrats de développement et intercollectivités pour 183 MF, du plan de développement de la sécurité civile pour 447 MF...) mais également du FEI pour 180 MF et dans une moindre mesure des subventions de collectivités/ EP (56 MF provinces pour le fonds audiovisuel).

Les dépenses totales de la collectivité s'élèvent 101,4 milliards, dont 68,9 milliards de dépenses réelles (55,2 milliards en fonctionnement et 13,7 milliards en investissement). Elles se composent essentiellement :

- ✓ des participations et subventions pour 20,7 milliards dont 9,2 milliards dédiés à la crise sanitaire (hors crise sanitaire le montant des participations et subventions s'élève à 11,5 milliards) ;
- ✓ des charges de personnel qui représentent 16 milliards, soit 38% des dépenses réelles ;
- ✓ des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) pour 11 milliards dont la créance de 5 milliards accordée à la CAFAT pour le financement du dispositif de chômage partiel, et les dépenses d'équipement (travaux pour tiers compris) de 6 milliards. Ce poste connaît une nette progression par rapport à 2019 qui s'élevait à 7,4 milliards (+50%), suite, comme vu précédemment au versement effectué à la CAFAT ;
- ✓ des achats et charges externes pour 6,6 milliards en baisse de 14% (7,7 milliards en 2019) ;
- ✓ du remboursement de la dette en capital pour 2,7 milliards.

B. Analyse du fonctionnement

en MF.CFP

FONCTIONNEMENT PROPRE	2017	2018	2019	2020	variation (val) 2019-2020	variation (%) 2019-2020
Recettes d'exploitation	2 309	2 003	2 691	2 684	- 7	0%
Recettes fiscales	564	553	645	471	- 174	-27%
Dotations et participations	7 354	7 627	8 286	8 665	379	5%
Part NC de l'assiette de dotations	28 814	28 528	27 614	29 739	2 125	8%
Produits financiers	565	556	540	541	1	0%
Produits exceptionnels	2 514	4 750	518	1 261	743	143%
Autres recettes	193	134	233	151	- 82	-35%
Recettes mixtes et ordre	240	605	509	24 464	23 955	4706%
<i>dont transfert recette emprunt COVID</i>	-	-	-	23 640	23 640	100%
Recettes	42 553	44 756	41 036	67 976	26 940	66%
Dépenses de personnel	15 489	15 774	16 105	15 973	- 132	-1%
Achats et charges externes	7 271	8 071	7 717	6 619	- 1 098	-14%
Participations et subventions	13 309	12 905	13 091	20 664	7 573	58%
Charges financières	603	804	765	801	36	5%
Charges exceptionnelles	447	251	191	11 101	10 910	5712%
Amortissements et provisions	3 443	3 215	3 247	5 251	2 004	62%
Dépenses	40 561	41 020	41 116	60 409	19 293	46,9%
Résultat de fonctionnement	1 992	3 736	- 80	7 567	7 647	9559%
Résultat cumulé de fonctionnement	4 888	7 418	2 228	7 711	5 483	246%

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 7,6 milliards, soit une hausse de 7,6 milliards par rapport à 2019.

Les recettes (réelles et d'ordre) augmentent de 66% (26,9 milliards) en 2020. Cette augmentation s'explique par :

- ✓ un transfert dérogatoire et exceptionnellement autorisé par l'Etat de la section d'investissement vers la section de fonctionnement (+23,6 milliards) d'une partie du prêt accordé par l'AFD. Pour information, 24,9 milliards de tirages ont été effectués, 5 milliards ont été utilisés sur la section

d'investissement pour financer le chômage partiel qui constitue une créance à la CAFAT et 23,6 milliards en 2020 ont été virés à la section de fonctionnement ;

- ✓ la hausse de la part NC de l'assiette de dotation de 8% (+2,3 milliards, dont 1,5 milliards correspondant au réajustement de l'année 2019) ;
- ✓ la hausse des produits exceptionnels +143% par rapport à 2019, avec principalement le versement des dividendes de l'OPT pour 850 millions ;
- ✓ enfin par l'augmentation de 5% des dotations et participations s'établissant à 8,7 milliards en 2020 contre 8,3 milliards en 2019, suite à une hausse du FED de +7% par rapport à 2019 et au versement par l'Etat d'une subvention de 400 millions destinée à financer la quatorzaine du personnel Etat.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 46% en 2020 pour s'établir à 55 milliards. Cette augmentation est principalement liée à la prise en charge de la crise sanitaire mondiale. Elle concerne particulièrement les charges exceptionnelles qui passent à 11 milliards en 2020 (dont 6 milliards pour la lutte contre la COVID-19 et le soutien de 5,3 milliards au RUAMM) contre 191 millions en 2019 et les participations et subventions qui augmentent de 7,6 milliards par rapport à 2019.

Les dépenses COVID-19 représentent 37% des dépenses globales de fonctionnement. La masse salariale représente 38% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020, avec une diminution d'environ 1% des charges par rapport à 2019 (-132 MF). De même, les achats et charges externes sont en diminution de 14% avec 6,6 milliards en 2020 contre 7,7 milliards en 2019 (-1,1 milliard).

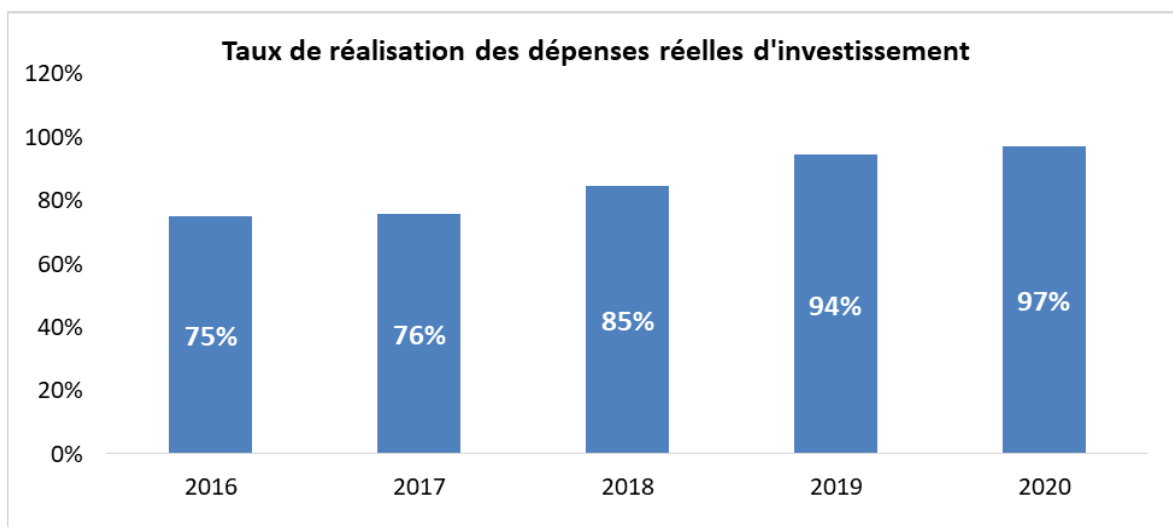
C. Analyse de l'investissement

En MF.CFP

INVESTISSEMENT PROPRE	2 017	2 018	2 019	2 020	variation (val) 2019-2020	variation (%) 2019-2020
Recettes propres d'investissement	1 629	1 228	635	1 246	611	96%
Emprunts à long terme	4 529	2 778	3 631	27 256	23 625	651%
Amortissement et opérations patrimoniales	4 335	4 572	4 681	6 390	1 709	37%
Excédent capitalisé	794	1 206	5 110	2 085	- 3 025	-59%
Recettes	11 287	9 784	14 057	36 977	22 920	163%
Dépenses d'équipement	8 964	7 124	5 609	4 980	- 629	-11%
<i>dont équipement des infrastructures hospitalières</i>	<i>1 289</i>	<i>268</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	
Subvention d'équipement	1 814	1 610	1 246	948	- 298	-24%
Remboursement de la dette en capital	2 089	2 300	2 509	2 703	194	8%
Immobilisations financières	44	-	60	5 001	4 941	8235%
Opérations pour le compte tiers	1	226	464	103	- 361	-78%
Opérations patrimoniales et d'ordre	1 569	2 086	1 897	27 294	25 397	1339%
Dépenses	14 482	13 346	11 785	41 029	29 244	248%
Résultat d'investissement	- 3 195	- 3 562	2 272	- 4 052	- 6 324	278%
Résultat cumulé de d'investissement	- 835	- 4 148	- 1 876	- 5 899	- 4 023	214%

La section d'investissement est déficitaire en 2020, -4,1 milliards, alors qu'elle était excédentaire de 2,3 milliards en 2019. Cette diminution est le fait d'une hausse des dépenses de 5 milliards due à l'octroi d'une créance de 5 milliards à la CAFAT, suite à la COVID, pour le financement du chômage partiel.

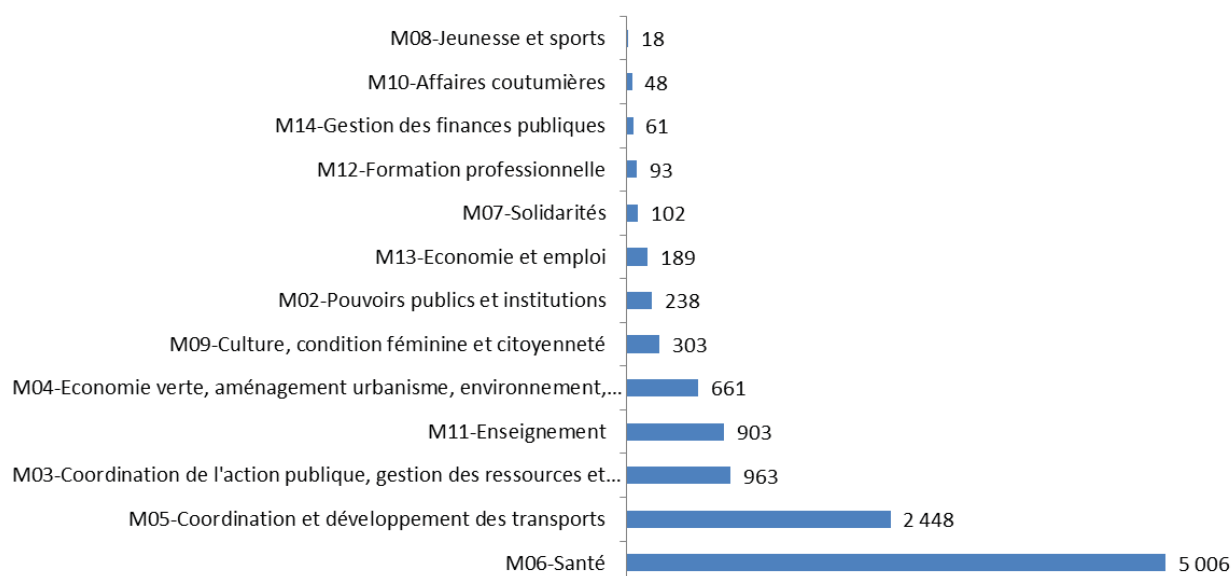
Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement augmente pour la 5^{ème} année consécutive, suite à une plus grande rationalisation du budget et aux efforts de planification des directions opérationnelles.



Les dépenses réelles d'investissement 2020 ont augmenté de 39% (soit +3,8 milliards) par rapport à 2019, cette augmentation est essentiellement imputable au versement de 5 milliards effectué à la CAFAT pour financer le chômage partiel. On remarque néanmoins que les dépenses d'équipement propres du territoire accusent une baisse de 11% (soit -629 millions), suite aux contraintes budgétaires importantes découlant du financement prioritaire des mesures de lutte contre la COVID et des dispositifs de soutien à l'économie.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur de la santé représente 45% des dépenses d'investissement de la Nouvelle-Calédonie (5 milliards), suivi par la coordination et le développement des transports (22% de l'investissement soit 2,4 milliards) ; ce poste concerne la construction, la réparation et la rénovation des routes et des bâtiments.

Dépenses d'équipement par mission (en MF)



D. Le COVID quel impact en 2020 ?

La pandémie mondiale a considérablement bouleversé le budget de la Nouvelle-Calédonie en 2020. En effet, la crise sanitaire a engendré, pour la collectivité, des dépenses supplémentaires exceptionnelles et imprévues liées à son traitement tant au niveau des finances publiques qu'au niveau du tissu économique local. Le COVID-19 continue d'ailleurs à produire ses effets importants sur l'activité économique du territoire et il reste difficile de prévoir son évolution dans le temps.

Pour autant, le gouvernement a pu mettre en place un plan de sauvegarde de l'économie calédonienne tout au long de cette année 2020 grâce à un emprunt exceptionnel de 28,6 milliards F.CFP attribué par l'AFD à la Nouvelle-Calédonie et garanti à 100 % par l'Etat. Celui-ci a fait l'objet de 3 tirages, pour un montant total de 24,9 milliards. Un reliquat de 3,7 milliards demeure, et pourra être décaissé jusqu'en février 2022.

mobilisation du prêt au 31/12/2020	24 920
1er versement	14 320
2 ^{ème} versement	5 700
3 ^{ème} versement	4 900
reste à mobiliser	3 716

Comme annoncé précédemment, ce prêt a été affecté prioritairement à la gestion sanitaire de la crise, notamment au dispositif de quatorzaine. Cependant, il a également permis de financer le surcroît de dépenses généré au titre des régimes d'aides aux particuliers et aux entreprises dus à la crise sanitaire et enfin de maintenir les dotations aux collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, le Haut-commissariat a permis en juillet 2020 **d'élargir les dépenses éligibles au titre du prêt COVID au financement des dépenses du RUAMM.**

a. Un versement au budget de répartition pour maintenir les dotations aux collectivités

7,6 milliards F.CFP ont été transférés au budget de répartition pour maintenir les dotations des provinces et communes. Cette action visait à se prémunir de la baisse des recettes fiscales pouvant découler de la crise sanitaire, et notamment des barrières à l'entrée du territoire, qui ont considérablement impacté l'activité économique néo-calédonienne lors du premier semestre 2020.

b. Les coûts liés aux dispositifs de soutien de l'économie

Une allocation spécifique dite « allocation Covid- 19 » a été créée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie par délibération n°26/CP du 11 avril 2020. Cette mesure a pour objectif d'éviter avant tout les licenciements et d'indemniser les salariés qui subiront une perte de rémunération.

Bien que la Nouvelle-Calédonie dispose déjà d'un système de chômage partiel géré par la CAFAT et qui permet aux salariés, en cas de suspension ou de réduction d'activité, de bénéficier d'une indemnité horaire plafonnée à 66% du SMG brut horaire, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a souhaité mettre en place une allocation chômage spécifique pour lutter efficacement contre les effets induits par la pandémie à la Covid 19.

Cette allocation spécifique a ainsi permis de soutenir l'emploi sur les mêmes critères que ceux annoncés en métropole c'est-à-dire 100 % du salaire pour les personnes au salaire minimum garanti et 70 % du dernier salaire brut dans la limite de 4,5 fois le salaire minimum garanti.

Au regard des éléments transmis par la CAFAT et la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE), **un versement de 5 milliards F.CFP a été effectué à la caisse pour financer le dispositif** compte tenu du nombre de dossiers instruits. Le dispositif a été renouvelé sur la longueur, en particulier pour les secteurs sinistrés.

c. Les dépenses logistiques engagées dans le cadre de la lutte contre le virus

Parallèlement, une hausse importante des dépenses liées à la gestion de la crise est enregistrée sur toute l'année 2020 (réquisitions des hôtels et d'Aircalin, logistique de la quatorzaine, matériel et produits médicaux, aides financières aux ressortissants calédoniens bloqués à l'extérieur du territoire,...). Ces dépenses, urgentes et prioritaires, liées à la gestion de l'épidémie s'élèvent à un peu plus de 6 milliards sur 2020.

En MF.CFP

Dépenses logistiques COVID	Dépenses 2020
Réquisition de la compagnie Aircalin	2 787
Réquisition des hôtels de Nouméa	1 537
Prise en charge des confinés	975
Aides financières	55
Dépenses sanitaires	456
Personnel de renfort	264
TOTAL	6 074

d. Les dépenses liées aux comptes sociaux

Le plan de sauvegarde de l'économie calédonienne acté par la délibération n°26/CP du 11 avril 2020 et n°40/CP 29 juin 2020 prévoyait notamment le report des échéances de paiement sociales et de certaines contributions obligatoires. Cette situation impactait de manière significative la trésorerie de la CAFAT et en particulier celle du RUAMM, et donc par ricochet celle des hôpitaux. Ainsi, une subvention de 1,5 milliard destinée à compenser les pertes, et dans le meilleur des cas, le décalage de cotisations sociales a été versée à la CAFAT via l'ASSNC.

Ainsi, les pertes et dépenses supplémentaires engendrées par le COVID-19 en 2020 sont estimées au total à 25,5 milliards et se décomposent comme suit :

Dépenses engagées pour le COVID (en MF.CFP)	Répartition prêt AFD 2020	Dépenses réalisées au 31/12/2020
Financement du chômage partiel - créance à la CAFAT	5 000	5 000
Décalage/perte de cotisations sociales - financement RUAMM via l'ASSNC	3 000	1 500
Compensation des pertes fiscales du budget de répartition	7 600	7 600
Financement des dépenses de gestion de crise COVID-19	7 739	6 074
Financement du déficit RUAMM	5 300	5 300
Total	28 639	25 474

On peut constater que si les coûts liés à la gestion de la crise et ceux liés aux mesures de sauvegarde restent comparables aux prévisions budgétaires, en revanche les pertes fiscales attendues lors de l'adoption du BS 2020 ont heureusement été limitées par rapport aux estimations.

E. Analyse financière de la collectivité

En milliers F.CFP	CA 2018	tx de réal. 2018	CA 2019	tx de réal. 2019	Budget 2020	tx de réal. 2020	CA 2020
Recette réelles propres de fonctionnement	10 316 507	99%	11 856 052	103%	11 925 861	100%	11 971 485
Part NC de l'assiette de dotations	28 528 110	98%	27 613 569	95%	30 315 316	98%	29 738 917
Dépenses de personnel (c/012)	15 773 910	97%	16 104 529	99%	16 258 301	98%	15 972 515
Achats et charges externes (c/011)	8 070 995	88%	7 716 851	90%	7 785 290	85%	6 619 450
Participations et subventions (c/ 65)	12 904 864	96%	13 091 421	99%	22 419 107	92%	20 664 412
EPARGNE DE GESTION (hors éléments exceptionnels & COVID)	2 094 847	340%	2 556 820	97%	6 975 768	x	7 431 202
Produits financiers (c/ 76)	556 639	109%	539 743	102%	502 300	108%	541 556
Frais financiers (c/ 66)	803 971	94%	764 599	92%	938 712	85%	800 676
EPARGNE BRUTE (hors éléments exceptionnels & COVID)	1 847 516	695%	2 331 963	99%	6 601 356	x	7 233 896
+ Produits exceptionnels (c/ 77)	4 750 144	100%	517 661	190%	1 082 864	116%	1 260 724
+ Transfert COVID inv. au fonc. (7785)					23 639 618	100%	23 639 618
- Charges exceptionnelles (c/ 67)	251 063	53%	190 618	67%	12 935 198	86%	11 100 535
- Remboursement de la dette en capital	2 300 474	96%	2 508 975	100%	2 738 589	99%	2 703 361
EPARGNE NETTE (en réintégrant les éléments excp. & COVID)	4 046 123	190%	150 031	-80%	4 390 762	x	9 291 352
+ Recettes d'investissement (hors dette et 1068)	1 227 653	69%	635 494	47%	1 947 974	64%	1 245 959
+ Recettes d'emprunt(s)	2 777 795	100%	3 630 882	102%	30 976 113	88%	27 256 304
+ Dotations, fonds divers et réserves (1068)	1 206 013	100%	5 110 030	100%	2 084 608	100%	2 084 608
- Transfert COVID inv. au fonc. (1068)					23 639 618	100%	23 639 618
- Dépenses d'investissement (hors dette)	8 959 523	82%	7 379 133	93%	12 160 235	91%	11 031 846
Recettes réelles de fonctionnement totales	44 151 399	99%	40 527 024	98%	43 826 342	99%	43 512 683
Dépenses réelles de fonctionnement totales	37 804 803	94%	37 868 019	97%	60 336 608	91%	55 157 587
Recettes réelles d'investissement totales	5 211 461	90%	9 376 406	94%	35 008 694	87%	30 586 871
Dépenses réelles d'investissement totales	11 259 997	85%	9 888 107	94%	14 898 824	92%	13 735 207
Recettes mixtes et d'ordre	5 177 209	24%	5 189 420	25%	16 428 995	57%	9 298 441
Dépenses mixtes et d'ordre (Provisions)	5 301 236	29%	5 144 143	30%	17 943 992	50%	8 905 752
Recettes totales (avec mvts d'ordre et mixtes)	54 540 069	76%	55 092 851	77%	95 264 032	243%	83 397 995
Dépenses totales (avec mvts d'ordre et mixtes)	54 366 036	76%	52 900 269	79%	93 179 424	233%	77 798 547
Résultat de fonctionnement	3 736 183		-79 256		0	0%	7 567 493
Résultat d'investissement	-3 562 150		2 271 837		0	0%	-4 052 653
Résultat de l'exercice	174 033		2 192 582		0		3 514 840
Fonds de roulement fin d'exercice (Résultat cumulé)	3 270 207		352 759		382 607		1 812 840

Ratios financiers

* Note RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement; FDR = Fonds de roulement; EB = Epargne Brute

Taux d'épargne (EB/RRF hors fin & excp.)	5%	6%	16%	18%
Dépenses de personnel/ RRF	41%	41%	38%	38%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF)	91%	92%	153%	146%
Niveau d'endettement propre (encours dette/RRF) Hors emprunt COVID	0%	0%	86%	87%
Capacité de désendettement ou solvabilité (Dette/EB) en années	19	16	9	5
FDR au 31/12 en jours de dépenses totales	24	3	2	10
Ratio d'endettement consolidé (dette propre + dette garantie/ RRF hors fin & excp.)	144%	137%	191%	185%

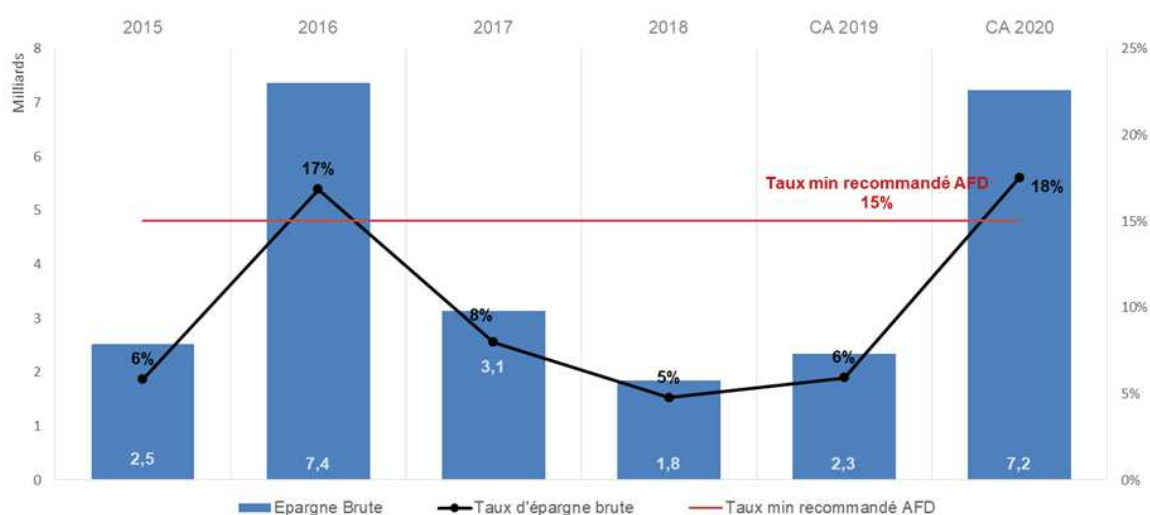
F. Les ratios clés de la collectivité

La santé financière d'une collectivité s'apprécie à partir de plusieurs éléments clés :

1. Sa capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement (et notamment rembourser les emprunts contractés liés à ces investissements)

Il s'agit de **l'épargne brute**, à savoir la part des ressources propres disponible (notamment les recettes fiscales) après avoir financé les dépenses récurrentes de fonctionnement de la collectivité (les dépenses d'interventions, les charges de personnel, les intérêts d'emprunt, les autres charges fixes...). Le ratio pris en compte en 2020 neutralise les flux du prêt exceptionnel COVID.

Epargne brute (hors éléments exceptionnels) :



Comme le montre ce graphique, l'épargne brute de la Nouvelle-Calédonie (après neutralisation des flux COVID) s'élève à 7,2 milliards en 2020 (contre 2,3 milliards en 2019), soit une hausse de près de 5 milliards en un an. Elle représente ainsi 18 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau supérieur à celui recommandé par les bailleurs de fonds (15%).

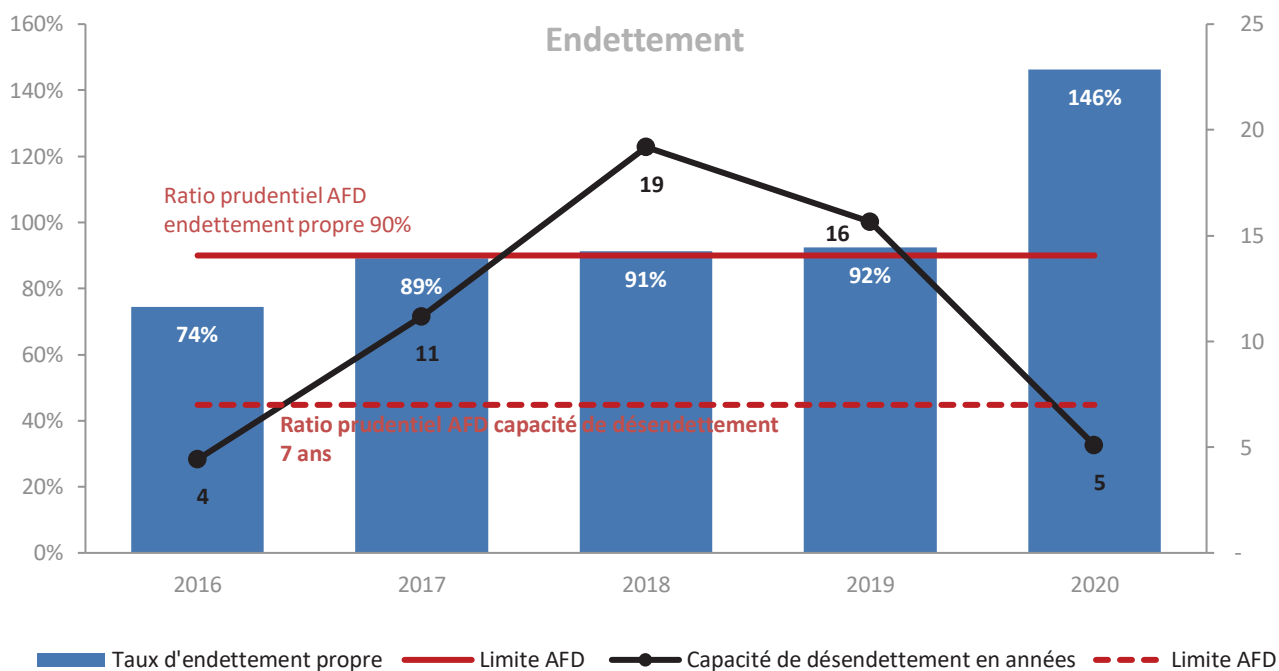
Cette augmentation importante de l'épargne brute s'explique par une maîtrise exceptionnelle des dépenses hors COVID en 2020 : les dispositifs d'urgence sanitaire nécessaires pour éviter au mieux la propagation du virus sur le territoire, ont accéléré les mesures de rationalisation des dépenses prévues au budget supplémentaire 2020 de la collectivité. Ainsi on observe une réduction des dépenses de personnel de 1% (-132 millions), des participations et subventions hors COVID de 12% (soit -1,6 milliards), et des charges courantes hors COVID de 17% (soit -1,3 milliards). En outre, on observe une hausse de la part de la Nouvelle-Calédonie de l'assiette fiscale, dont un ajustement positif de la dotation pour 1,5 milliard F.CFP.

2. Son niveau d'endettement

Les indicateurs d'endettement s'apprécient :

- en rapportant le stock de dette aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement = part des recettes de fonctionnement consacrée au remboursement de la dette si la collectivité devait la rembourser intégralement)
- en rapportant le stock de dette à l'épargne brute (combien d'années faudrait-il à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par de l'épargne brute, sans nouvelles dépenses d'investissement correspond à la **capacité de désendettement de la collectivité**).

L'histogramme ci-dessous correspond au stock de dette propre rapporté aux recettes de fonctionnement 2020. Pour la troisième année consécutive, ce rapport dépasse le seuil recommandé par l'AFD (148% pour un seuil à 90%). En effet, cette tendance s'est accrue en 2020 en raison de la contractualisation d'un prêt exceptionnel auprès de l'AFD afin de faire face à une situation exceptionnelle liée à la crise à la COVID. Paradoxalement, la capacité de désendettement s'élève à 5 années contre un seuil de 7 ans recommandé par l'AFD : **toutefois, ce ratio, propre à 2020 en raison de la constitution d'une épargne brute**



performante, doit être lu avec prudence.

L'encours de dette de la collectivité s'élevait ainsi à 61,1 milliards à fin 2020 contre 36 milliards en 2019, soit une augmentation de 67%. Cette hausse importante de la dette en 2020 est due à la contractualisation d'un emprunt de 28,6 milliards avec l'AFD pour faire face à la crise COVID (seuls 24,9 milliards de tirages ont été effectués sur l'exercice) et destiné à financer les mesures de lutte contre le virus et les dispositifs de soutien à l'économie.

Le niveau d'endettement propre de la collectivité s'élevait, de manière exceptionnelle, à 146% en 2020 contre 92% en 2019, soit une hausse de 73 points sur la période, pour **un seuil d'alerte fixé à 90% par nos**

bailleurs de fonds. Les marges de manœuvre de la collectivité en matière de recours à l'emprunt apparaissent donc limitées.

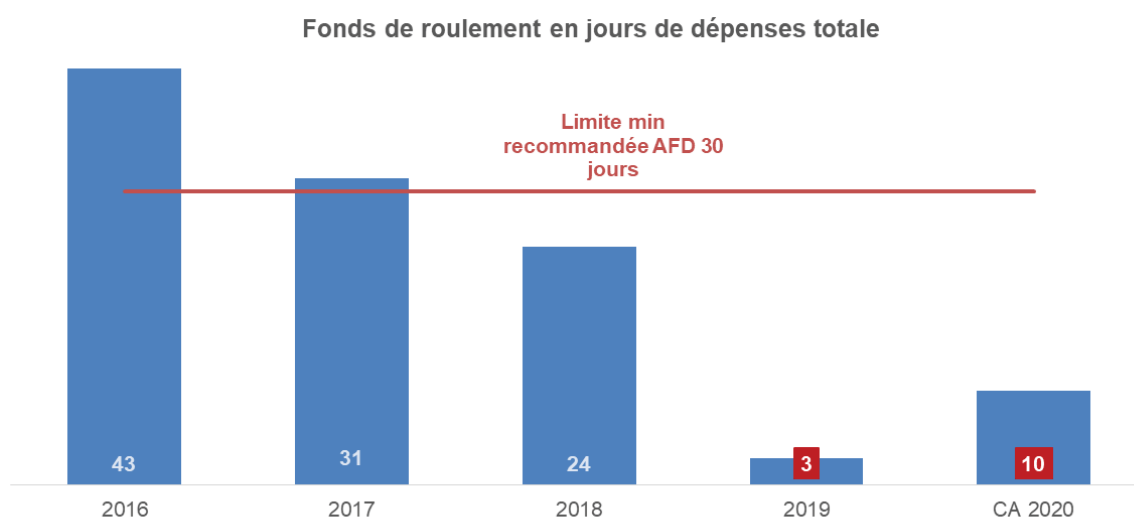
3. Sa capacité à dégager un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité

Dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de toute collectivité, il permet d'assurer des délais de paiement convenables.

Le fonds de roulement de la Nouvelle-Calédonie a accusé des diminutions successives et importantes depuis 2016, dues à des ponctions répétitives destinées à maintenir l'investissement public. Néanmoins, il enregistre une amélioration sensible en 2020.

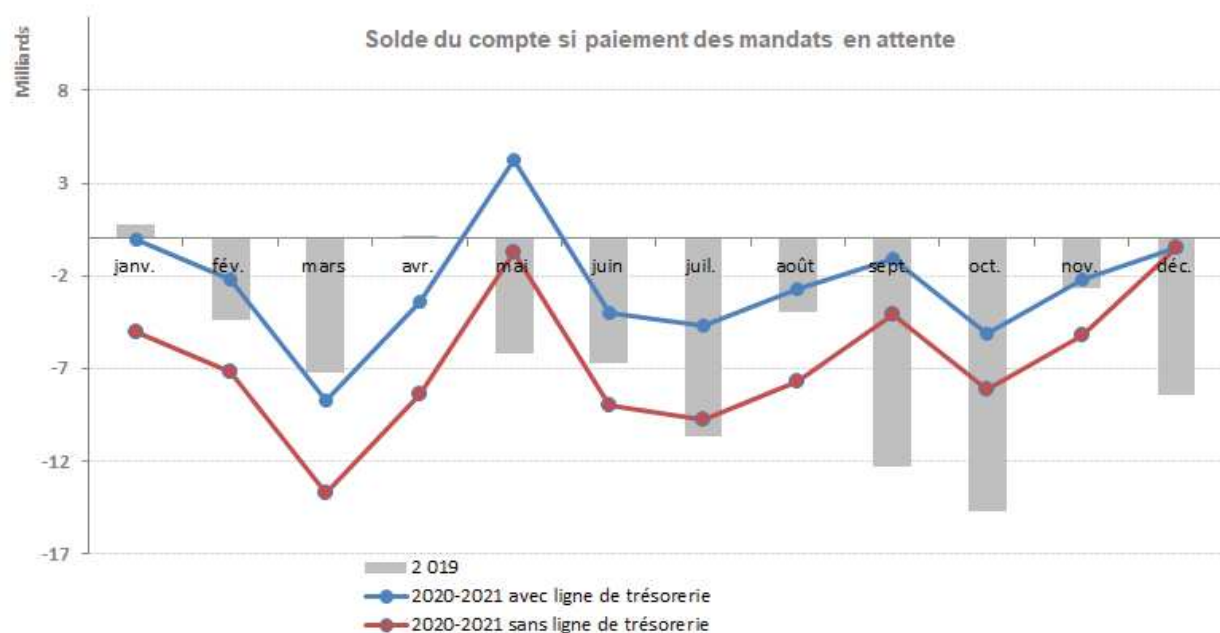
Le fonds de roulement s'élève ainsi à 1,8 milliard en 2020, contre 353 millions en 2019 ; néanmoins, malgré cette augmentation, il ne couvre que 10 jours de dépenses totales de collectivité, et n'atteint pas le seuil recommandé de 30 à 60 jours.

On note que le fonds de roulement reste faible, au regard de l'augmentation des recettes totales de la collectivité (+7 milliards par rapport à 2019). En effet, l'augmentation des recettes de fonctionnement est proportionnelle à la hausse des dépenses de fonctionnement ce qui n'a pas permis à la collectivité de dégager un fond de roulement suffisant pour atteindre le seuil recommandé par l'AFD.



G. La trésorerie

La trésorerie est un paramètre financier critique pour la collectivité. Depuis le 2^{ème} trimestre 2018, la Nouvelle-Calédonie subit de fortes tensions de trésorerie, qui peut la contraindre à geler ses paiements durant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, et par conséquent qui l'amène à définir des ordres de paiement auprès du comptable public.



En début 2020, la trésorerie de la Nouvelle-Calédonie se trouvait à un niveau d'alerte qui la contraignait à prioriser ses mandats de paiement. Au cours de cette année, la pandémie mondiale n'a pas épargné la collectivité qui s'est vue rajouter des dépenses nouvelles et exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Cette situation a donc occasionné des retards de paiement, notamment, des dotations aux collectivités et aux établissements publics. Pour autant, dans ce contexte inédit, la Nouvelle-Calédonie a pu honorer ses paiements avec l'aide de l'emprunt COVID, ainsi que sa ligne de trésorerie de 5 milliards, qu'elle a remboursée fin 2020.

II. ANALYSE DES BUDGETS ANNEXES

A. Le Budget annexe de reversement

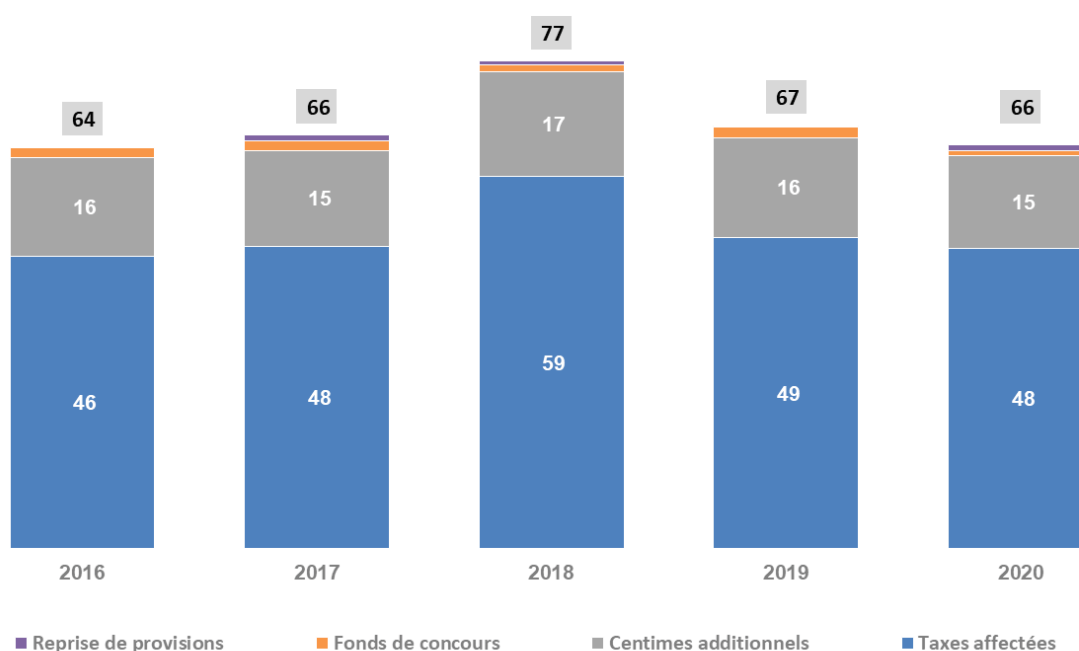
Budget annexe de reversement	2018	2019	2020	Variation 2019-2018	
Taxes affectées	59 044	49 367	47 656	- 1 711	-3%
Centimes additionnels	16 570	15 763	14 655	- 1 108	-7%
Fonds de concours	1 085	1 614	781	- 833	-52%
Reprise de provisions	539	270	833	563	209%
Autres recettes	-	-	1 596	1 596	100%
Recettes du budget annexe de reversement	77 238	67 014	65 521	- 1 493	-2%
Taxes affectées (restitutions incluses)	56 683	50 667	48 890	- 1 777	-4%
Centimes additionnels (restitutions incluses)	16 118	15 574	14 007	- 1 567	-10%
Fonds de concours	671	1 099	1 027	- 72	-7%
Dotations aux provisions	1 308	1 385	890	- 495	-36%
Versement ASSNC (pertes de cotisations sociales)			1 500	1 500	100%
ANV, titres annulés /ex. ant.	304	170	276	106	62%
Dépenses du budget annexe de reversement	75 084	68 895	66 590	- 2 305	-3%
Résultat du budget annexe de répartition	2 153	- 1 881	- 1 069	812	-43%
Résultat cumulé de répartition	8 846	6 965	5 896	- 1 069	-15%
Reports		2 600			
Résultat cumulé après reports		3 296			

Avec un niveau total de recettes de 65,5 milliards et des dépenses de 67 milliards, **le résultat de gestion 2020 du budget de reversement est déficitaire d'un milliard.**

Après intégration des 7 milliards de fonds de roulement 2019, l'excédent cumulé de ce budget s'élève à 5,9 milliards.

Après déduction des restes à réaliser de l'exercice (2,6 milliards), le résultat réel disponible pour affectation en 2021, ne serait néanmoins plus que de **3,3 milliards.**

Evolution du budget de reversement (en milliards F.CFP)



Comme le montre le graphique ci-dessus, les recettes du budget de reversement sont en baisse de 2% soit -1,5 milliards par rapport à 2019 (65,5 milliards en 2020 contre 67 milliards en 2019).

En effet, les taxes affectées sont en diminution de 1,7 milliards par rapport à 2019 (-3%). Cette baisse provient principalement de la CSS (-627 millions), s'expliquant par la baisse des distributions de dividendes. Cependant, d'autres taxes sont en augmentation telle que la taxe sur l'alcool et le tabac (+ 470 millions entre 2019 et 2020). La consommation des calédoniens explique ce phénomène ; en effet la population ne pouvant plus voyager suite à la COVID 19, la consommation intérieure a mécaniquement progressé.

Les recettes des centimes additionnels sont aussi en diminution de 7% soit -1,1 milliard par rapport à 2019, suite aux effets de la crise économique et de la situation sanitaire qui ont impacté certains impôts tels que l'IRVM, les droits d'enregistrements et la taxe sur les jeux. Ces trois impôts représentent un montant en baisse de 1,132 milliard.

Les fonds de concours diminuent de 52% sur la période 2019-2020 et sont rythmés en partie par des dotations non fiscales et une exécution des programmes annuels. On remarque que les dépenses des fonds ne sont pas exécutées de façon optimale, ce qui génère un excédent non utilisé assez conséquent.

Par ailleurs, certaines recettes du budget de reversement ont été affectées au budget de répartition en 2020 pour un montant global de 1,971 milliard afin de compenser la baisse des recettes fiscales impactant directement les dotations aux collectivités.

B. Budget annexe de répartition

Budget annexe de répartition	2018	2019	2020	Variation 2019-2020	
Vente de la régie des tabacs	8 108	7 609	7 935	326	4%
Recettes fiscales de l'assiette	106 278	115 379	112 787	- 2 592	-2%
Recettes de l'Etat pour le FIP	15	2	-	2	-100%
Remboursement trop versés provinces	-	1 864	-	1 864	-100%
Compensation perte de recettes fiscale AFD			7 600	7 600	100%
Reprises de provisions	691	2 781	3 799	1 018	37%
Recettes du budget annexe de répartition	115 092	127 635	132 121	4 486	4%
Dotations aux provinces et communes	82 364	79 228	82 965	3 737	5%
Dotation NC	28 528	27 614	29 739	2 125	8%
Charges régie de tabac et var stock tabacs	1 419	1 337	1 244	- 93	-7%
Provisions	261	2 182	903	- 1 279	-59%
ANV, restitution, titre annulés /ex. ant.	5 617	12 341	13 324	983	8%
Dépenses du budget annexe de répartition	118 189	122 702	128 175	5 473	4%
Résultat du budget annexe de répartition	- 3 097	4 933	3 946	- 987	-20%
Résultat cumulé de répartition	1 818	6 751	10 697	3 946	58%
Reports			2 143		
Résultat cumulé après reports			8 554		

Le budget de répartition affiche un résultat de gestion 2020 de 3,9 milliards.

Après l'ajout de l'excédent des années précédentes (6,8 milliards), **le résultat cumulé 2020 se clôture sur un excédent de 10,7 milliards.**

Après retranchement des restes à réaliser de l'exercice pour 2,1 milliards (correspondant au cumul des dotations du FIP équipement non versées aux communes entre 2013 et 2020, compte tenu de l'avancement de leurs projets), 8,5 milliards seraient disponibles pour affectation au budget 2021.

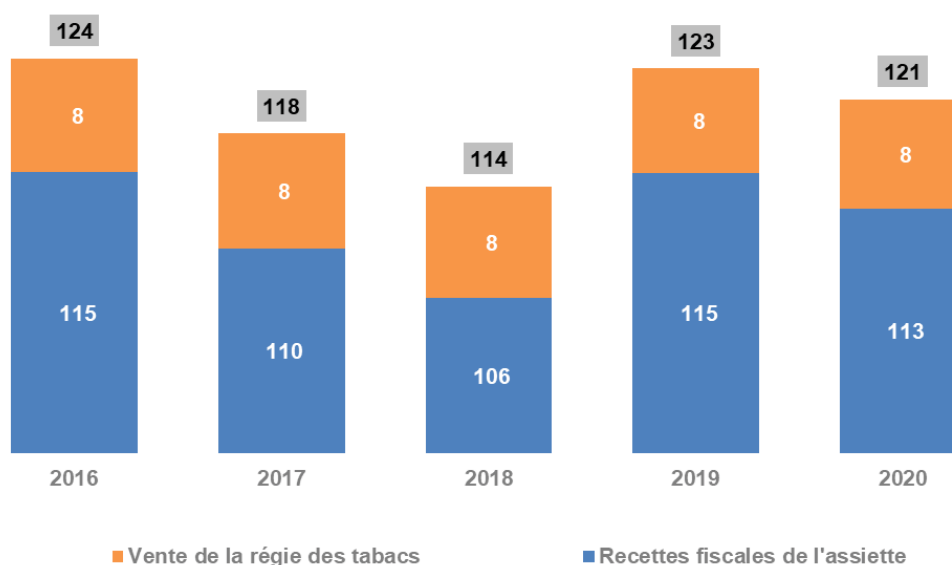
La reprise anticipée du résultat a permis d'alimenter l'assiette des dotations 2021 pour un montant de 7,6 milliards et ainsi de la maintenir à 110 milliards.

Le budget de répartition est alimenté par des impôts directs et indirects. Les impôts directs représentent la plus grande partie de l'assiette, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés à 30% (IS30), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) etc... Les impôts indirects concernent plus spécifiquement les taxes douanières (TGI, TBI, auxquelles se substitue aujourd'hui la TGC), les droits de douanes, ainsi que les droits d'enregistrement.

Les recettes fiscales « titrées » reposent sur des droits constatés, qui correspondent aux rôles (avis d'imposition) et redressements.

De façon globale, le budget de répartition est orienté à la baisse depuis 2013 (hors 2019 en lien avec la création de la taxe sur les services « métallurgie » et un meilleur rendement de l'IRPP).

Evolution du budget de répartition (en milliards F.CFP)



En droits constatés, le budget de répartition de l'année 2020 a également été impacté par la crise COVID et les échéances institutionnelles. Plusieurs impôts ont été concernés :

- La TGC a enregistré une baisse de 1,5 milliard par rapport à 2019 malgré le meilleur rendement du dernier trimestre 2020 ;
- L'impôt sur le revenu (18% des recettes de l'assiette répartition) a diminué de 832 millions ;
- L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières lié à la distribution des dividendes s'est détérioré d'environ 726 millions ainsi que la contribution additionnelle à l'IS pour 417 millions.

Cependant, d'autres impôts du budget de répartition, avec la même assiette, ont vu leur rendement augmenter par rapport à 2019 malgré la crise COVID. Ce constat s'explique principalement par les mesures de sauvegarde prises par le gouvernement et l'Etat, notamment à travers les PGE, les reports de paiement des cotisations sociales, les mesures exceptionnelles de chômage partiel. En effet, grâce à ces dispositifs, les entreprises calédoniennes ont continué à produire et à bénéficier de la trésorerie nécessaire pour maintenir leur activité, et la consommation a été largement soutenue. Ainsi :

- Les droits de douane relatifs à l'importation des marchandises enregistrent une augmentation de 4% (+315 millions) due à un déstockage massif des entrepôts notamment en matière de carburant et de véhicule en fin d'année ;
- Les recettes sur les tabacs (+402 millions), certainement en lien avec la fermeture des frontières,
- L'impôt sur les sociétés à 35% (mines) s'est amélioré de 582 millions ainsi que la TSS sur la métallurgie (+169 millions).